

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 17 AOÛT 2020, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 4 : Daniel Fournier, maire-suppléant
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général et
secrétaire-trésorier : Louis Ochou

Et absent :

Le conseiller :

Poste no 1 : Martin Pelletier

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 04.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 9 JUILLET AU 5 AOÛT 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2020.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**

9. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 512-514, 7^E RUE.
10. OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 608-610, 3^E RUE.
11. OFFRE DE SERVICES - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - ÉVALUATION DE 5 PONCEAUX.
12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET ANNULANT LE RÈGLEMENT 16-366.
13. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 20-397 - RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET ANNULANT LE RÈGLEMENT 16-366.
14. PROGRAMMATION TECQ 2019-2023.
15. PAIEMENT DE LA FACTURE 191350 DE LA FIRME GROUPE SCE.
16. PAIEMENT À ABDELNOUR ET DESROSIERS, NOTAIRES. RÉF. : DOSSIER 545-547, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.
17. DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS.
18. CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.
19. REMPLACEMENT AU SERVICE ADMINISTRATIF ET À LA BIBLIOTHÈQUE.
20. AFFAIRES NOUVELLES
 - A)
 - B)
 - C)
21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec :

- le retrait des points suivants :

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2020.
15. PAIEMENT DE LA FACTURE 191350 DE LA FIRME GROUPE SCE.

18. CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.

ET

- l'ajout des points suivants :

A) VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE.

B) APPUI AU PROJET "MA PLACE DE VILLAGE" DE L'ORGANISME LA PÉPINIÈRE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 13 juillet et de l'assemblée spéciale du 27 juillet 2020 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 13 juillet 2020 et de l'assemblée spéciale du 27 juillet soient et sont adoptés tel que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8 JUILLET AU 5 AOÛT 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 9 juillet au 5 août 2020, excluant les dépôts salaires, qui s'élève à 135 427,08 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 9 juillet au 5 août 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1959 à 1984, les dépôts directs 170 à 201 et les prélèvements 275 à 280 confirment le paiement des déboursés pour la période du 9 juillet au 5 août 2020 et totalisant le montant de 135 427,08 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2020.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Les rapports d'activités du mois de juin du service des travaux publics, et les rapports juillet du service Incendie et du directeur général et secrétaire-trésorier sont déposés.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de madame Janique Lebrun, directrice régionale de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, rappelant le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.
02. Courriel de Lussier Dale Parizeau inc. cabinet de services financiers, informant la Ville qu'il assure désormais le poste de courtier pour Univesta et qu'il conseillera et accompagnera la Ville dans la gestion de ses assurances.
03. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, relativement au programme de revitalisation 2019-2021 de la Ville de Murdochville.
04. Lettre de monsieur Bruno David Brodeur-Desbiens, chef d'équipe par intérim à la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Bas-St-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine relativement aux manquements de la Ville au Règlement sur la qualité de l'eau potable - Système de distribution d'eau potable.
05. Lettre de monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux à la direction générale des finances municipales et des programmes, ayant pour objet la dotation spéciale de fonctionnement.
06. Lettre de monsieur Bruno David Brodeur-Desbiens, chef d'équipe par intérim à la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Bas-St-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine relativement à la présence de cuivre et de plomb dans l'eau potable.
07. Lettre de monsieur Yves Berger, directeur général de la Direction générale du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports,

relativement à la stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur.

08. Lettre de Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, accompagnant le règlement 18-204 - Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C. de la Côte-de-Gaspé.

09. RÉSOLUTION 20-142 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 512-514, 7^E RUE.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Pierre Trudel pour la propriété située au 512-514, 7^e Rue au montant de 6 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente demandé par la Ville est de 11 150 \$.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison et les travaux à effectuer.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à monsieur Pierre Trudel la propriété située au 512-514, 7^e Rue et ce, pour la somme de 6 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

10. RÉSOLUTION 20-143 - OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 608-610, 3^E RUE.

CONSIDÉRANT la lettre du 15 juillet 2020 de madame Marlène Blanchette, propriétaire du 612, 3^e Rue à Murdochville pour l'acquisition du terrain situé au 608-610, 3^e Rue.

CONSIDÉRANT QUE ce terrain ne figurait pas sur la liste des terrains à vendre par la Ville et que par le fait même aucun montant de vente n'avait été fixé.

CONSIDÉRANT QU' un bâtiment secondaire (garage) appartenant à madame Blanchette est situé sur ledit terrain.

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises il y a quelques années par le conjoint de madame Blanchette auprès du directeur général et greffier du moment, monsieur Jean-Pierre Cassivi, pour l'acquisition de ce terrain.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de vendre à
madame Marlène Blanchette le terrain situé au
608-610, 3^e Rue, et ce pour la somme de 900 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et
le directeur général et secrétaire-trésorier,
monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à
signer les documents relatifs à cette
transaction.

**11. RÉSOLUTION 20-144 - OFFRE DE SERVICES - ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE - ÉVALUATION DE 5 PONCEAUX.**

CONSIDÉRANT QUE les ponceaux situés sur les
ruisseaux Copper et Porphyre
présentent un risque pour la
sécurité des usagers de la route
(véhicules motorisés, piétons
et/ou cyclistes).

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme
Arpo Groupe-Conseil pour la
réalisation d'une étude
préliminaire relativement aux
interventions à effectuer pour
sécuriser ces ponceaux.

CONSIDÉRANT QUE cette offre s'élève à 24 080 \$
se détaillant comme suit :

- relevé, l'inspection des ponceaux et
enquête sur le terrain, réunion de
démarrage, coordination générale,
assistance pour présentation du
projet dans un programme de
subvention : 6 980 \$
- études hydrologique et hydraulique,
évaluation des ponceaux,
détermination des solutions,
coordination d'un mandat d'étude
géotechnique, plans et estimations
préliminaires, rapport d'ingénierie
préliminaire, assistance pour
présentation du projet dans un
programme de subvention : 17 100 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de
la firme Arpo Groupe-Conseil telle que ci-haut
décrite et ce, pour la somme totale de 24 080 \$
plus taxes applicables.

**12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN
RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES**

**PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET ANNULANT
LE RÈGLEMENT 16-366.**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère, madame Dawn Eden qu'elle présentera un règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et annulant le règlement 16-366.

**13. RÉSOLUTION 20-145 - ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT 20-397 - RÈGLEMENT RELATIF À
L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE
LES DÉGÂTS D'EAU ET ANNULANT LE RÈGLEMENT 16-366.**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN
EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement 20-397 - Règlement 20-397 - Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et annulant le règlement 16-366 - soit et est adopté.

14. RÉSOLUTION 20-146 - PROGRAMMATION TECQ 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide

financière obtenues dans le cadre du programme de la TEQCQ 2019-2023.

QUE la Ville de Murdochville approuve et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programme de travaux, version no 1, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soit et est mandaté pour préparer une programmation partielle dans le cadre du programme TECQ

QUE la Ville de Murdochville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux, version no 1, ci-jointe comporte des coûts réalisés et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

15. PAIEMENT DE LA FACTURE 191350 DE LA FIRME GROUPE SCE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

16. RÉOLUTION 20-147 - PAIEMENT À ABDELNOUR ET DESROSIERS, NOTAIRES. RÉF. : DOSSIER 545-547, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.

CONSIDÉRANT QUE pour conclure le dossier de donation à la Ville de Murdochville de la propriété située au 545-547, avenue des Curés-Allard, une somme de 516,66 \$ est nécessaire à titre de frais de radiation de l'hypothèque et de frais de publication au registre foncier.

CONSIDÉRANT QUE monsieur John Devouge, donateur de la propriété, refuse d'acquitter cette somme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville acquitte la somme de 516 \$ requise à titre de frais de radiation de l'hypothèque et de frais de publication au registre foncier de la propriété située au 545-

547, avenue des Curés-Allard donnée à la Ville de Murdochville par monsieur John Devouge.

17. RÉSOLUTION 20-148 - DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales..

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ocho, soit et est mandaté à signer au nom de la Ville de Murdochville tous les documents relatifs au projet mentionné dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

QUE la conseillère, madame Dawn Eden, et le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, soient et sont nommés à titre de représentants de la Ville de Murdochville au niveau de la famille.

18. CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

19. RÉSOLUTION 20-149 - REMPLACEMENT AU SERVICE ADMINISTRATIF ET À LA BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite en date du 31 juillet 2020 de madame Sonia Dunn, technicienne

administratif au service
administratif et responsable de
la bibliothèque..

CONSIDÉRANT QUE pendant le processus d'embauche
d'une ou d'un candidat pour
combler ce poste, des travaux
réguliers relatifs à
l'administration doivent être
faits et les services aux
utilisateurs de la bibliothèque
doivent être assurés.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la technicienne en gestion de bureau, madame
Nadia Soucy, soit et est nommée afin d'assurer
les travaux administratifs pendant une période de
3 mois, soit du 3 août au 2 novembre 2020.

QUE, pour cette période, les heures de travail de
madame Soucy soient majorées à 40 heures par
semaine et que son salaire horaire soit augmenté
de 2,00 \$.

QUE madame Lise Dumas soit et est embauchée afin
d'assurer les services aux utilisateurs de la
bibliothèque pendant une période de 3 mois, soit
du 3 août au 2 novembre 2020.

QUE les heures de travail de madame Dumas soient
fixées avec le directeur général et secrétaire-
trésorier, monsieur Louis Ochou, et que son
salaire horaire soit celui prévu à la convention
collective des employé(e)s de la Ville.

20. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 20-150 - VOLET I DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a pris
connaissance du cadre normatif
détaillant les règles et les
normes du Programme pour une
protection accrue des sources
d'eau potable (PPASEP).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire
présenter une demande d'aide
financière au ministère du
Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte
contre les changements
climatiques dans le cadre du
volet I du PPASEP afin de
réaliser l'analyse de la
vulnérabilité des sources d'eau
potable de la Ville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule ci-haut fasse partie intégrante
de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de
Murdochville autorise la présentation d'une
demande d'aide financière dans le cadre du
volet I du Programme pour une protection accrue
des sources d'eau potable.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier,
monsieur Louis Ochou, soit et est autorisé à
signer les documents de demande de subvention
relatifs à la réalisation de l'analyse de la
vulnérabilité des sources d'eau potable de la
Ville dans le cadre du volet I du PPASEP.

**B) RÉSOLUTION 20-151 - APPUI AU PROJET "MA PLACE DE
VILLAGE" DE L'ORGANISME LA PÉPINIÈRE.**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Pépinière et son
partenaire, le Carrefour action
municipal et famille ont
présenté le projet "Ma place de
village".

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à accompagner les
municipalités dans l'adaptation
au changement climatique de nos
milieux de vie par l'aménagement
de places publiques vibrantes et
inclusives et sachant répondre
aux enjeux sociaux des
municipalités.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde son appui au
projet "Ma place de village" de la Pépinière.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier,
monsieur Louis Ochou, soit et est à signer la
lettre d'appui au projet "Ma place de village".

21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Aucun public n'est présent.

22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 19 h 50.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

LOUIS OCHOU
Directeur général et
secrétaire-trésorier